

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SITE

1. OBJET – INFORMATION –DEFINITIONS

Les présentes conditions générales de vente régissent l'utilisation du site **bmc-moto.com** et des services qui y sont proposés.

BMC École de Pilotage Moto est une SARL au capital de 9146.94 € dont le siège social est Zone Artisanale du Moulin – 04220 CORBIERES EN PROVENCE - RCS MANOSQUE 417819463 - Téléphone : 04 92 74 64 20 - Site web : www.bmc-moto.com - TVA FR54417819463.

L'utilisation du site **bmc-moto.com**, la commande et l'utilisation des services en ligne impliquent l'acceptation et l'adhésion expresses et sans réserve par le CLIENT ou l'utilisateur du site des présentes conditions générales de vente. Aucune condition d'achat ou condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BMC École de Pilotage Moto, prévaloir à l'encontre des présentes conditions générales de vente.

Le terme CLIENT désigne la personne inscrite à un des stages proposés par BMC École de Pilotage Moto.

Le terme FORMATION désigne l'inscription à un stage proposé par BMC École de Pilotage Moto.

Vous déclarez être majeur (majeur de plus de 18 ans) et jouir de la capacité légale nécessaire pour contracter les services proposés par BMC École de Pilotage Moto.

2. COMMANDES - MODALITES D'INSCRIPTION

La souscription aux services en ligne proposés par BMC École de Pilotage Moto sur le site **bmc-moto.com** nécessite que vous complétez le formulaire d'inscription suivant la FORMATION souhaitée, avec des informations actuelles, complètes et exactes, comme le formulaire d'inscription vous y invite.

Dès que vous avez cliqué sur le bouton « Valider », votre commande ne pourra plus faire l'objet de modification.

Une fois votre commande saisie sur le site **bmc-moto.com**, un mail de confirmation vous sera adressé et votre commande enregistrée. A réception de cette commande, BMC École de Pilotage Moto s'assure de la conformité de la commande.

BMC École de Pilotage Moto se réserve la possibilité de ne pas confirmer une commande, notamment si celle-ci est anormale ou en cas d'incident de paiement.

Chaque participant inscrit à une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto reconnaît être titulaire du permis de conduire moto en cours de validité ou, à défaut, du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Moto) délivré par la Fédération Française de Moto (FFM).

Les personnes mineures inscrites sur une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto, avec l'accord préalable de leurs parents ou de leurs tuteurs, reconnaissent avoir été informés qu'ils ont pour obligation d'être titulaire du CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Moto).

LOCATION DE MOTOS :

Pour chaque journée de FORMATION, BMC Ecole de Pilotage Moto propose la location de différents modèles de moto. Les modèles proposés sont des motos de l'année en cours, d'origine, sans aucune préparation spécifique « Racing »

Les BMW S1000RR sont équipées de pneumatiques circuit.

Les BMW F900R sont équipées de pneumatiques route / circuit.

Avant la mise à disposition d'une moto du parc BMC (avec participation financière), un état des lieux est réalisé avec le CLIENT et un chèque de caution, ou une emprunte de CB, devra impérativement être déposé par le CLIENT, sans quoi la moto ne sera pas mise à disposition. En cas de dépôt de caution par CB, le CLIENT devra s'assurer que sa carte bancaire le permet. Pour la BMW S1000RR, le montant de la caution est de 5000 €. Pour la BMW F900R, le montant de la caution est de 4000 €. En cas de chute, un état des lieux complet est fait dès le retour de la moto au box BMC, avec le CLIENT,

ou l'un de ses proches si le CLIENT est en incapacité. BMC Ecole de Pilotage Moto éditera une facture de réparation, dans un délai de 15 jours maximum suivant le jour de la chute. Celle-ci sera envoyée dans les plus brefs délais au CLIENT. Si la caution a été déposée par CB, le montant de la facture sera débité sur cette CB, dans la limite du montant de la caution. Si la caution a été déposée par chèque, le CLIENT devra s'acquitter de la facture dans un délai de 30 jours après l'envoi. Le montant de la caution est la somme maximale que BMC Ecole de Pilotage Moto puisse demander au CLIENT suite à une chute.

BMC école de Pilotage Moto procédera aux réparations de la moto dans les plus brefs délais, sans attendre le paiement des réparations par le CLIENT, afin de ne pas compromettre les futures réservations de moto.

En cas de mise à disposition d'un équipement pilote (combinaison, dorsale, gants et bottes) par BMC Ecole de Pilotage Moto, une caution de 500 € sera demandée au client. En cas de dégradation, cette caution sera intégralement encaissée.

3. DISPONIBILITE DES STAGES

Les dates des prestations présentées sur le site sont données à titre indicatif et provisoire.

La disponibilité de la date d'exécution de la prestation commandée sera donc confirmée, par BMC École de Pilotage Moto, par mail ou par courrier simple, à réception du paiement, dans les conditions ci-après visées, du montant de la prestation commandée

Le CLIENT ne peut donc pas considérer cette date comme définitive au moment de l'enregistrement de la commande. La date et l'horaire définitifs du stage seront confirmés par mail minimum 48 heures avant la date de la prestation.

En cas d'indisponibilité d'une date, BMC École de Pilotage Moto ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, mais s'engage à proposer une solution de remplacement ou un remboursement sans pénalités.

4. CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT ET DE REMBOURSEMENT

Toute résiliation de la part du CLIENT part doit être signalée par écrit (mail ou courrier) au plus tard 30 jours avant la date de la FORMATION. Dans ce cas, des frais d'annulation d'un montant de 50 € seront demandés.

Cependant, toute demande pour une modification de la réservation, déplacement de dates dans l'année en cours ou modification des options, faite au minimum 30 jours avant la date de FORMATION, sera sans frais.

Au-delà de ce délai, (moins de 30 jours avant la date de la FORMATION), la FORMATION sera considérée comme intégralement due.

Lors de l'inscription en ligne, la possibilité de souscrire à une assurance annulation est proposée, dont les conditions sont détaillées en annexe ci-dessous. Une fois la commande validée, la souscription à l'assurance annulation ne sera plus possible sur le site bmc-moto.com. Le CLIENT peut en revanche y souscrire directement auprès de toute compagnie proposant cette garantie.

Si l'assurance annulation n'est pas souscrite, seules les conditions d'annulation BMC, citées ci-dessus, seront applicables.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit, sans diminution de tarif, de reporter un stage en cas notamment de force majeure ou fortuite, et également, sans que cela soit limitatif, en cas de :

- pannes des équipements,
- maladie d'un instructeur, et plus généralement tout événement ne permettant pas la bonne exécution de la FORMATION commandée.
- épidémie

De même, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté d'annuler ou de reporter la FORMATION si les conditions de sécurité ne sont pas réunies (conditions climatiques). Seuls les circuits, les instructeurs BMC et les autorités locales sont en mesure de décider de l'annulation. BMC École de Pilotage Moto s'engage à proposer une solution de remplacement.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'annuler purement et simplement la FORMATION dans le cas où le nombre minimum de stagiaires n'est pas suffisant. Une solution de remplacement ou le remboursement intégral sera proposé.

5. DELAI DE RETRACTATION

Le CLIENT dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la commande d'une prestation pour exercer son droit de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de BMC École de Pilotage Moto, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

6. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

En cas de pluie, la FORMATION est maintenue. Un stage sous la pluie est excellent pour progresser puisqu'à plus faible vitesse, les techniques et conseils donnés sont mieux assimilés. En cas de conditions vraiment défavorables, le stage est interrompu le temps nécessaire. Les exercices prévus seront remplacés par des ateliers dans le box. Seul le personnel du circuit est apte à déclarer la piste impraticable.

7. PRIX DE VENTE DES PRESTATIONS – PAIEMENT

Les prix des prestations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TVA à 20 % en France, et 10 % ou 21 % pour les événements en Espagne).

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit de modifier le prix des prestations à tout moment.

Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur et affichés sur le site au moment de l'enregistrement et du paiement de la commande. Le prix de la formation ou du stage est payable lors de la commande, de la façon suivante :

- par carte bancaire : Visa, MasterCard, CB sur le site internet
- par Paypal (des frais seront à la charge du CLIENT)

7.1 OPTIONS

Des options sont proposées sur chaque date du calendrier. Leur coût vient en supplément du tarif de la FORMATION. Certaines ont un prix journalier défini, quel que soit le montant de la date à laquelle elles sont rattachées.

Pour les assurances « Annulation » et « Intempéries », le prix est calculé en fonction du tarif et de la durée de la prestation concernée.

Le tarif de l'Assurance « Annulation » représente 12% du prix de la date à assurer (+ éventuelles options souscrites). Le tarif de l'Assurance « Intempéries » représente 12 à 14% du prix de la date à assurer (+ éventuelles options souscrites), selon la période.

Les conditions complètes de ces options sont disponibles sur FAQ (<https://www.bmc-moto.com/fr/faq>)

Les options location de moto ou d'équipement pilote, assurance Individuelle Accident, box ou place de box sont obligatoirement souscrites pour la durée de l'événement réservé.

L'option « Pneus pluie sur BMW S1000RR de location » ne peut être souscrite qu'en cas de location d'une BMW S1000RR. Elle consiste à garantir la mise à disposition de pneus pluie si l'utilisation s'avère nécessaire lors de la FORMATION. Il appartient donc au CLIENT de juger de la nécessité à souscrire à cette option, au moment de son inscription. Pour rappel, les BMW S1000RR sont équipées de pneus circuit, non adaptés pour rouler en cas de pluie ou de piste mouillée. De plus, cette option doit impérativement être souscrite lors de l'inscription, et ne sera pas disponible pendant la FORMATION.

En cas de non-souscription, et si lors de la FORMATION, les conditions météorologiques nécessitent l'usage de pneus pluie, le CLIENT pourra acquérir, selon disponibilités et s'il le souhaite, un train de pneus pluie au tarif de vente indiqué sur place. De plus, si la piste est déclarée impraticable ou inaccessible sans pneus pluie, BMC Ecole de Pilotage ne pourra être tenue pour responsable, et la location de la moto ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, partiel ou total.

En cas de souscription et non-utilisation, cette option ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, partiel ou total.

7.2 CHEQUE CADEAU

Le chèque cadeau est valable uniquement sur les articles vendus sur le site bmc-moto.com et utilisable en une seule fois. La durée de validité est de 12 mois à partir de la date d'achat.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sur la valeur du chèque cadeau. Les sommes résiduelles ne peuvent donner lieu ni à un avoir, ni à un remboursement. Si un achat dépasse le montant du chèque cadeau, le reliquat devra être réglé avec un autre moyen de paiement.

BMC École de Pilotage Moto ne pourra être tenu pour responsable si un chèque cadeau est perdu, volé, détruit ou utilisé sans l'autorisation du bénéficiaire.

8. RESPECT DES INSTRUCTIONS, OBLIGATIONS DU CLIENT

Dans le cadre de la FORMATION, le CLIENT est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par BMC École de Pilotage Moto en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement de la formation.

Le CLIENT doit disposer d'une assurance responsabilité civile ou bénéficiaire de celle proposée par BMC École de Pilotage Moto.

L'Assurance Responsabilité Civile proposée par BMC École de Pilotage Moto exclut les éventuels dommages « matériel » qui pourraient résulter d'une chute ou d'un accrochage.

Le CLIENT doit se munir des équipements exigés, dont il déclare avoir eu expressément connaissance, par BMC École de Pilotage Moto à savoir :

- Equipement en cuir (pantalon et blouson raccordables, ou combinaison)
- Bottes et gants en cuirs
- Casque intégral homologué (les casques modulables ne sont plus acceptés)
- Plaque dorsale

A défaut, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté de ne pas accepter le CLIENT lors de la FORMATION. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

BMC École de Pilotage Moto propose cet équipement à la location (hors casque), au tarif de 60 € la journée (caution 500 €).

Attention, BMC École de Pilotage Moto ne dispose que de tailles standard, et ne pourra pas assurer la location de l'équipement si les besoins du CLIENT ne correspondent pas aux disponibilités en stock.

La moto du CLIENT doit être dans un excellent état d'entretien général. Les plaquettes de frein et les pneus doivent être en parfait état. A défaut, BMC École de Pilotage Moto se réserve expressément la faculté de ne pas accepter le CLIENT lors de la FORMATION. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

Chaque circuit a ses propres contraintes de bruit et d'échappement, qui sont renseignées sur le site bmc-moto.com. Le CLIENT peut également les retrouver sur le site internet du circuit ou encore dans le mail envoyé environ 15 jours avant le début de la FORMATION. Les restrictions sonores sont très strictes, et le CLIENT doit impérativement respecter les contraintes imposées par les circuits

Afin d'éviter tout litige, il est recommandé de rouler avec la ligne d'échappement d'origine, ou d'installer un dB Killer.

Si le CLIENT ne respecte pas ces contraintes, il s'expose au risque de se voir refuser l'accès à la piste le jour de la FORMATION. Cette décision revient au circuit et BMC Ecole de Pilotage Moto n'a aucune influence sur celle-ci. Dans le cas d'une exclusion, aucun remboursement ne sera possible.

BMC École de Pilotage Moto se réserve le droit d'exclure à tout moment toute personne dont le comportement pourrait mettre en danger les autres participants, les membres de l'organisation, toute personne se trouvant sur le domaine public, ou lui-même. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

En cas de non-respect des consignes données par les organisateurs, la responsabilité de BMC École de Pilotage Moto et des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée.

9. RESPECT DU MATERIEL MIS A DESPOSITION

Lors de la FORMATION, et ce dès le contrôle administratif, BMC Ecole de Pilotage remettra au CLIENT un transpondeur à des fins de sécurité : en effet, le transpondeur permet d'adapter les groupes de niveau, et ainsi de vous reclasser si besoin. La fixation du transpondeur et de son support est sous votre entière responsabilité. Le transpondeur et son support vous sont prêtés, vous devrez donc les restituer à BMC à la fin de la FORMATION.

En cas de détérioration, de perte ou de destruction, vous devrez vous acquitter de la somme de 300 € TTC pour le transpondeur, et de 10 € TTC pour son support.

10. RESPONSABILITE DE BMC École de Pilotage Moto

Dans le cadre de l'exécution de la FORMATION, le CLIENT s'engage à pratiquer les exercices et suivre les conseils de pilotage à ses risques et périls, sous sa propre responsabilité.

Toute personne participant à une formation organisée par BMC Ecole de Pilotage Moto doit être titulaire d'une assurance de type Responsabilité Civile dans le cadre de stage et roulage sur circuit. Cette Assurance RC est incluse dans les tarifs de chaque journée piste proposée par BMC Ecole de Pilotage Moto.

L'assurance Responsabilité civile ne couvre en aucun cas les dégâts matériels.

Pour les circuits hors France, le CLIENT doit être titulaire soit d'une licence FFM, soit d'une carte de Sécurité Sociale Européenne. Si ce n'est pas le cas, l'Assurance Individuelle Accident est obligatoire (25 € / jour). Le contrat Individuelle Accident proposé par BMC École de Pilotage Moto est réservé exclusivement aux clients résidants en UE, Suisse et UK.

Depuis 2014, conformément au code du sport, l'assurance circulation route de votre moto n'est plus suffisante pour participer à nos activités circuit.

Le CLIENT renonce à tout recours contre BMC École de Pilotage Moto, les instructeurs et autres personnes rattachées à l'organisation ou à l'encadrement de la FORMATION.

Il est recommandé, mais non obligatoire, de souscrire à une garantie couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du sport moto peut exposer, auprès de la FFM (www.ffmoto.org) ou encore d'Assuracing (<https://assuracing.com/pilotes/individuelle-accident/>). Liste non exhaustive.

De plus, il est vivement conseillé de souscrire une garantie d'accompagnement juridique.

11. SECURISATION DES PAIEMENTS EN LIGNE

Le site est équipé d'un système de paiement immédiat par carte bancaire sécurisé SSL qui permet de crypter, avec une clé, le numéro de carte bancaire du CLIENT.

12. INFORMATIONS NOMINATIVES

Le CLIENT s'engage à donner des informations exactes, lors de son inscription et à informer BMC École de Pilotage Moto sans délai de toute modification de ces informations telles qu'elles ont été décrites lors de l'inscription. Certaines informations demandées dans les bons de commande et les formulaires ont un caractère obligatoire et sont signalées par un astérisque, si elles ne sont pas renseignées, BMC Ecole de Pilotage Moto ne pourra pas traiter la commande. Chaque compte client est attribué à une personne (physique ou morale). Il convient de ne pas céder son compte client à une tierce personne. De ce fait, les informations telles que le nom et le prénom ne doivent pas être modifiées, au profit d'une autre personne.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Sur demande, ces données peuvent être communiquées au CLIENT et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées. Le CLIENT peut également s'opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à BMC École de Pilotage Moto.

13. NULLITE

Si l'une des stipulations du présent contrat se révélait contraire à la loi ou nulle, ladite stipulation ne devra recevoir aucun effet et être considérée comme ne faisant pas partie du contrat, sans altérer les autres clauses.

14. LITIGES

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les prestations qui y sont visées, seront soumises au droit français.